

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1998

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
 - Covers damaged /
Couverture endommagée
 - Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
 - Cover title missing / Le titre de couverture manque
 - Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
 - Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
 - Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
 - Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
 - Only edition available /
Seule édition disponible
 - Tight binding may cause shadows or distortion along
interior margin / La reliure serrée peut causer de
l'ombre ou de la distorsion le long de la marge
intérieure.
 - Blank leaves added during restorations may appear
within the text. Whenever possible, these have been
omitted from filming / Il se peut que certaines pages
blanches ajoutées lors d'une restauration
apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était
possible, ces pages n'ont pas été filmées.
 - Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Il y a des plis dans le milieu des pages.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

A horizontal number line representing the expression $10x$. The line starts at $10x$ and ends at $32x$, with tick marks every 2 units. The labels are $10x$, $14x$, $18x$, $20x$, $22x$, $24x$, $26x$, $28x$, $30x$, $12x$, $16x$, and $32x$.

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

Université de Sherbrooke

This title was microfilmed with the generous permission of the rights holder:

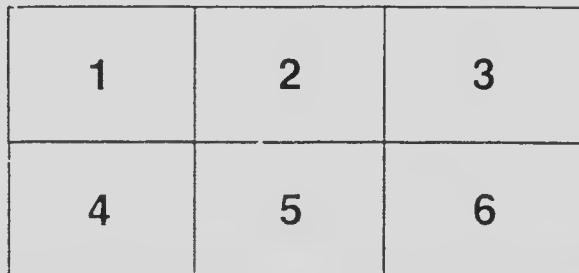
Anne Bourassa

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▽ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Université de Sherbrooke

Ce titre a été microfilmé avec l'aimable autorisation du détenteur des droits:

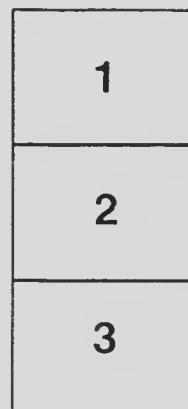
Anne Bourassa

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▽ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



FAUT-il CHANGER LE PRINCIPE DE LA DÉFENSE DE L'EMPIRE?

LE RAPPEL DE LA LOI NAVALE

La situation intérieure et extérieure de l'Empire britannique est elle tellement modifiée depuis quinze ans qu'il faille changer la base de son organisation militaire?

En d'autres termes, les colonies doivent elles abandonner le principe de la défense locale pour celui de la participation à la défense continentale, dont la Grande-Bretagne s'est jusqu'ici réservé la responsabilité exclusive et la direction absolue?

Les partisans de l'affirmative, c'est-à-dire de la révolution, invoquent l'accroissement rapide des flottes étrangères et particulièrement celui de la marine allemande. L'Angleterre, prudemment, a perdu ou du moins est en train de perdre la "double puissance"—le *two standard power*.

Le ciel me garde de la folle prétention de m'engager en juge de ces matières. Je laisse ce soin aux marins d'eau douce qui font et défont les flottes dans les bureaux de rédaction, les clubs et les parlements. Toutefois, ces loups de mer n'ayant jamais connu d'autres tempêtes que celles qui grondent au fond de leur encier ou du verre d'eau sucrée où de whiskey-soda où s'étaigne l'ardeur de leur patriottisme, il est permis de ne pas attacher trop d'importance à leur opinion.

Mais ce qu'aucun observateur attentif ne peut ignorer, c'est que toute cette agitation, ces flots d'encre et d'éloquence, les divers projets et contre-projets de marine canadienne ou de contribution à la défense navale de l'empire, tout cela a surgi de la "panique allemande." La loi Laurier, prolongement de la résolution Laurier-Borden et de la proposition Foster, est le rejeton bâtarde du faux patriottisme et de la peur irrationnelle, engendrée par le "péril allemand" et l'exploitation qu'en firent nos politiciens de toute couleur.

Et cette terreur du "péril allemand" d'où provenait-elle? De l'importance extrême attribuée au Dreadnoughts et de la présomption que dans un nombre déterminé d'années, la flotte allemande compterait plus de Dreadnoughts que la flotte anglaise.

Or cette présomption, une autorité éminemment compétente, sir William White, ancien directeur des constructions navales du gouvernement britannique, en a démonté la fausseté. (1) Il a établi, avec preuves et chiffres à l'appui, que la construction des Dreadnoughts se pouvait aussi rapidement en Angleterre qu'en Allemagne, et que, quant au nombre et à la valeur des autres types, la supériorité de la flotte anglaise demeure écrasante, le *two standard power* intact.

Témoignage est d'autant plus précieux qu'à celui qui l'a rendu avait alors pris sa retraite, et ne pouvait être soupçonné de céder aux désirs de venir en aide au gouvernement qu'il servait. Il n'a été son crédit, que je saisis, par aucune autre autorité d'égale valeur.

• • •
Et, au dire de cet expert, M. Asquith, M. McKenna, M. Balfour, et autres politiciens, innocents de toute science technique, "au lieu d'affoler le peuple du royaume et des colonies, s'étaient seulement donné la peine d'étudier les faits et les chiffres et de les exposer clairement à la Chambre des Communes, il n'y aurait jamais eu l'ouverture d'une panique" à l'occasion du faux "péril allemand". Et par conséquent, pas de résolution Laurier-Borden, pas de loi navale, pas de Nobels-Lemieux, pas de Dreadnoughts-Graham, pas de projets de toute sorte germés dans le cerveau de politiciens et de journalistes canadiens, aussi innocents, pour le moins, de toute science technique que les politiciens anglais, mais infiniment plus coupables qu'eux de duplicité et de démagogie malsaine.

Sur l'autre point—la supériorité générale des Dreadnoughts sur les cuirassés de moindre dimension et les croiseurs rapides—sir William White affirme que, contrairement à l'opinion commune, cette supériorité est loin d'être démontree.

A ceux des lecteurs que ces questions intéressent, aux hommes publiques et aux journalistes qui désirent sincèrement chercher leurs inspirations au delà de l'évangile des parties, des fonds reptiles ou des caisses électorales, je conseille la lecture d'une étude fort intéressante du capitaine Reid, parue dans la *Gazette* du 5 février. On y constatera ce qu'un autre homme compétent pense de notre folie navale en général et des Dreadnoughts en particulier. Il dit crûment que c'est plutôt une question de "graft" que de "craft"—en d'autres termes, que la science navale et la sécurité nationale sont sacrifiées à la cupidité des grands constructeurs de navires.

D'après l'analyse succincte que le télégraphe nous a transmise, il semblerait même que sur cette question de l'efficacité des Dreadnoughts, le pessimisme de lord Beresford rencontre et confirme l'optimisme de sir William White.

Le critique du foudreux amiral porterait principalement sur la mauvaise formation des officiers et des ingénieurs, le défaut de méthode dans l'organisation générale, la rareté et le mauvais état des stations de charbon et d'approvisionnements, l'absence de cales de refuge pour les grands vaisseaux.

Et alors, en quoi, je vous le demande, la construction de nouveaux vaisseaux pseudo-canadiens, "amiral" Laurier, ou impériaux, "vice-amiral" Borden, ou anglo-canadien, "contre-amiral" Graham (du *Star*), remédierait-elle au déplorable état de choses décrit par lord Beresford?

De toute façon, sous l'un quelconque de ces régimes, nos vaisseaux, canadiens, *pur sang*, métis ou quarterons,—seraient soumis, en temps de guerre, au commandement de l'amirauté anglaise. Au reste, du moment qu'on admet le principe de la participation des colonies aux opérations navales de la Grande-Bretagne, il n'en peut être autrement.

Sur ce point, l'opinion et la politique des autorités anglaises n'ont

(1) *See also* note 5, pour le détail de toute cette controverse qui a posé entre les deux nations, et qui a été résolue par l'admission de l'opposition canadienne, mais infiniment plus coupables qu'eux de duplicité et de démagogie malsaine.

Sur l'autre point—la supériorité générale des Dreadnoughts sur les cuirassés de moindre dimension et les croiseurs rapides—sir William

blusse, pour la défense de nos colonies et de nos intérêts. Pourtant, les hommes anglois, nous affirmons qu'ils sont coupables qu'en de duplicité et de démagogie malsaine.

Sur l'autre point—la supériorité générale des Dreadnoughts sur les cuirassés de modeste dimension et les croiseurs rapides—sir William White affirme que, contrairement à l'opinion commune, cette supériorité est loin d'être démontree.

A ceux des lecteurs que ces questions intéressent, aux hommes publics et aux journalistes qui désirent sincèrement chercher leurs inspirations en dehors de l'évangile des partis, des fonds reptiles ou des caisses électorales, je conseille la lecture d'une étude fort intéressante du capitaine Reid, parus dans la *Gazette* du 5 février. On y constatera ce qu'un autre homme compétent pense de notre flotte navale en général et des Dreadnoughts en particulier. Il dit crûment que c'est plutôt une question de "graft" que de "craft"—en d'autres termes, que la science navale et la sécurité nationale sont sacrifiées à la cupidité des grands constructeurs de navires.

D'après l'analyse au cinquième que le télégraphe nous a transmise, il semblerait même que par cette question de l'efficacité des Dreadnoughts, le pessimisme de lord Beresford renoue et confirme l'optimisme de sir William White.

La critique du fogueux amiral porterait principalement sur la mauvaise formation des officiers et des ingénieurs, le défaut de méthode dans l'organisation générale, la rareté et le mauvais état des stations de charbon, d'approvigionnements, l'absence de cales de refuge pour les grands vaisseaux.

Et alors, en quoi, je vous le demande, la construction de nouveaux vaisseaux pseudo-canadiens, "amiral" Laurier, ou impériaux, "vice-amiral" Borden, ou anglo-canadien, "contre-amiral" Graham (du *Star*), remédierait-elle au déplorable état de choses décrit par lord Beresford?

De toute façon, sous l'un quelconque de ces régimes, nos vaisseaux canadiens, *pur sang*, métis ou quarterons, seraient soumis, en temps de guerre, au commandement de l'amirauté anglaise. Au reste, du moment qu'on admet le principe de la participation des colonies aux opérations navales de la Grande-Bretagne, il n'en peut être autrement.

Sur ce point, l'opinion et la politique des autorités anglaises n'ont pas varié depuis la date du mémoire du Comité de la défense coloniale. Et, après y avoir résisté en 1902 et en 1907, le gouvernement canadien a fini par y céder.

A la conférence spéciale de 1909, où MM. Brodeur et F. Borden, alors exécutif le mandat que la Chambre leur avait confié par son voeu du 29 mars 1909 et d'où ils rapportèrent dans leurs flancs la fameuse loi navale, le ministre de la marine impériale, M. McKenna, déclara positivement qu'il "a été reconnu par les gouvernements canadien qu'en temps de guerre les forces navales locales devraient être sous la direction générale de l'amirauté." (2)

L'arrangement conclu à Londres, l'an dernier, entre le gouvernement impérial et le gouvernement canadien ne laisse subsister aucun doute à cet égard:

16. En temps de guerre, quand un Dominion aura mis à la disposition de l'amirauté anglaise une partie de sa marine de guerre ou toute autre marine, les navires formeront partie intégrale de la flotte anglaise pendant toute la durée de la guerre. (3)

Ainsi, sous l'empire de la loi Laurier, nos marins et nos navires, notre sang et le produit de nos impôts, seraient livrés, en temps de guerre, à la disposition absolue de l'amirauté, c'est-à-dire,—je ne crains pas de le répéter,—"à l'autorité d'un corps que l'un des principaux officiers anglais accuse publiquement d'ignorance, d'incompétence et de trahison!" (4)

Ainsi loin d'affaiblir la position que nous avons prise, les accusations de lord Beresford ne feraien que la fortifier.

Du reste, impérialistes ou nationalistes ne sauraient tirer de ces révélations de conclusions définitives, avant qu'une enquête sérieuse n'en ait démontré l'exactitude ou la fausseté.

Cette enquête, c'est au gouvernement anglais, maître absolu de la flotte anglaise, qu'il maintient avant tout pour assurer la sécurité du commerce anglais et la subsistance du peuple anglais, à la faire prompte et complète.

En attendant cette enquête, le moins qu'on puisse dire, c'est que si le réquisitoire de lord Beresford change quelque chose à la situation, ce n'est aucunement pas dans un sens favorable à la loi Laurier. Il ne justifierait nullement M. Borden et ses collègues de conserver dans les statuts une loi qu'ils ont proclamée mauvaise et inefficace. Il n'excuserait nullement l'abstention ou le silence des députés de Québec, d'Ontario et d'ailleurs qui ont dénoncé la loi avant leur élection—espérons qu'aucun d'eux ne nous forcera à dire: qui l'ont dénoncée simplement pour se faire élire.

Quant à nous, nous continuons de dire: la loi est mauvaise, la loi doit être rappelée. *Delenda Carthago.*

Henri BOURASSA.

(1) Voir le "XIXth Century", d'avril 1909.

(2) "Conférence Impériale, 1909"—Livre Bleu No. 29a, 1916—page 34.

(3) Texte publié par le "Canada" le 29 juillet 1911.

(4) Voir le "Devoir" du 2 février.—"Que vaut l'organisation navale de l'Angleterre?"

N.B. Cet article était écrit et envoyé lorsque j'ai lu, dans les journaux de samedi, le discours retentissant de M. Winston Churchill à Glasgow. Indépendamment de sa portée considérable dans la politique internationale, ce discours du ministre de la marine semble contenir une réponse indirecte à lord Beresford et confirmer l'opinion rassemblée par Sir W. White sur la prémature de la flotte anglaise. Et surtout, il prouve hautement la démission du gouvernement britannique de maintenir cette suprématie et l'efficacité des moyens qu'il a à sa disposition pour effectuer son dessin. C'est un magnifique soulfi aux derniers croquants ou exploiteurs du "péril allemand." C'est un argument de plus en faveur du rappel de notre loi inutile, effracte et grotesque. Nous y reviendrons.

